

## ARRETE N° 56/2019 du 20 Février 2019

### Portant modification de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence de santé et de l'autonomie de La Réunion

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien,

- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- VU l'ordonnance n°2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016,
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,
- VU le décret n°2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence de la santé et de l'autonomie,
- VU l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion
- VU l'instruction n° SG/2016/348 du 21 Octobre 2016, relative à la territorialisation de la politique de santé,
- VU la proposition de désignation de la FHF en date du 2 janvier 2019
- VU la proposition de désignation de la CFDT en date du 2 janvier 2019
- VU la proposition de désignation du Conseil Départemental en date du 4 janvier 2019
- VU la proposition de désignation de la CGSS en date du 11 janvier 2019

Considérant les propositions des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner des représentants au sein de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion,

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 est modifié comme suit : « La Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence de santé et de l'autonomie est composée comme suit :

**A – Au titre des collectivités territoriales :**

**Un conseiller régional :**

- Monsieur Stéphane FOUASSIN, Conseiller régional, titulaire  
(*Madame Juliana M'DOIHOMA, Conseillère régionale, suppléante*)

**Le Président du Conseil Départemental de La Réunion, ou son représentant :**

- Madame Marie-Paule BALAYA, Conseillère Départementale, titulaire  
*Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE et Monsieur Daniel JEAN-BAPTISTE DIT PARNY, conseillers départementaux, suppléants*)

**Un représentant des groupements de communes :**

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire  
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

**Un représentant des communes :**

- Monsieur Dominique ATCHICANON, conseiller municipal, titulaire  
(*Monsieur Gérard PERRAULT et Monsieur Mickaël BOYER, conseillers municipaux, Suppléants*)

**B - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :**

**Deux représentants d'associations agréées d'usagers :**

- Madame Catherine GAUD, Présidente de l'Association RIVE, titulaire  
(*Madame Carole RICAUD, représentante de l'Association RIVE, suppléante*)
- Monsieur Aristide PAYET, Président de l'UDAF, titulaire  
(*Madame Josette MAUNIER, membre du bureau de l'UDAF, suppléante*)

**Un représentant des associations de retraités et personnes âgées : (CDCA)**

- Madame Rosane MADE, titulaire  
(*Monsieur Pierre PAUSE, suppléante*)

**Un représentant des associations de personnes handicapées :**

- Madame Carole HEINRICH, représentante de l'Association française contre les Myopathies, AFM, titulaire  
(Suppléant(e), en attente de désignation)

#### **D - Au titre des partenaires sociaux :**

##### **Trois représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :**

- Madame Brigitte CHANE-HIME, représentante CFDT, titulaire  
(Monsieur Expédit LOCK FAT et Gaëlle GIVRAN, représentants CFDT, suppléants)
- Monsieur Léonel CAMATCHY, représentant CFTC, titulaire  
(Monsieur Eric SMITH et madame Marie-Josiane LEBEAU-MEZIANI, représentants CFTC, Suppléants)
- Monsieur Laurent VARONDIN, représentant CFE-CGC, titulaire  
(Madame Vanessa RIGAULT, représentante CFE-CGC, suppléante)

##### **Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**

- Monsieur Bernard ROBERT, représentant CGPME, titulaire  
(Monsieur Lionel CARO, représentant CGPME, suppléant)

##### **Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

- Monsieur Alain AKBARALY, représentant la CCIR, titulaire  
(Madame Sarojadévi MOUNICHY, représentante la CCIR, suppléant)

##### **Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

- Monsieur Georges ABELARD, représentant de la CGPER, titulaire  
(Monsieur Bernard LAMOLY, représentant de la CGPER, suppléant)

#### **E - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :**

##### **Un représentant de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion :**

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire  
(Monsieur Frédéric MIQUEL, représentant de la CGSS, suppléant)

##### **Un représentant de la Mutualité Française :**

- Madame Emmanuelle FOUQUET, représentante de la Mutualité Française, titulaire  
(Madame Ruffine BELVISSEE et Mme FABRE Brigitte, représentantes de la Mutualité Française, suppléantes)

#### **F - Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :**

##### **Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou la cohésion sociale :**

- Madame Odile LECOCQ, Directrice régionale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, titulaire  
(M. Christophe LOZE, directeur CSAPA Nord et Est)

**Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

- Madame le Docteur Irène STOJCIC, Présidente de l'ORS, titulaire  
(Madame le Professeur Pascale GUIRAUD, Doyenne de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion, suppléante)

### **G - Au titre des offreurs des services de santé :**

**Cinq représentants des établissements publics de santé au titre de la FHF :**

- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général, CHU de La Réunion, titulaire  
(Madame Gaëlle DUFOUR, Directrice Générale Adjointe, CHU de la Réunion et Sabrina WADEL, Directrice adjointe, CHU de la Réunion, suppléantes)
- Monsieur Laurent BIEN, Directeur de l'EPSMR/CHGM, titulaire  
(Monsieur Olivier MANICON, Directeur EPSMR/CHGM, suppléant)
- Madame Frédérique SAUVAT, Présidente de la CME du CHU, titulaire  
(Madame Nathalie LE MOULLEC, Vice-présidente de la CME du CHU, suppléante)
- Monsieur Philippe BENICHO, Président de la CME de l'EPSMR, titulaire  
(Madame Anne-Valérie PINTO, Vice-présidente de la CME de l'EPSMR, suppléante)
- Monsieur Rachid DEKKAK, Président de la CME du CHGM, titulaire  
(Monsieur Yves JACQUES-ANTOINE, Président de la CME du GHER, suppléant)

**Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif au titre de la FHP :**

- Monsieur François RAHMANI, titulaire  
(Monsieur Jean GLUD, suppléant)
- Monsieur Gérard D'ABBADIE, titulaire  
(Monsieur Mathias DELEFLIE, suppléant)

**Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif au titre de la FEHAP :**

- Monsieur Sylvain BATY, titulaire  
(Monsieur Louis SMITH, suppléant)
- Monsieur Olivier VANDUILLE, titulaire  
(Monsieur Denis VERHEULPEN, suppléant)

### **Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :**

- Madame Ségolène BERNARD, Déléguée Régionale de la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile, titulaire  
(Madame Graziella ABOUDOU, Directrice générale ARAR, suppléante)

### **Un représentant des réseaux de santé locaux :**

- Madame Muriel RODDIER, Présidente de la Fédération Régionale de Réseaux de Santé de La Réunion, titulaire  
(Monsieur Claude DEYRES, Directeur Réseau Pédiatrique 974, suppléant)

### **Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

- Monsieur le Docteur Patrice HUMBERT, représentant de l'ARRMEL, titulaire  
(Monsieur Patrick BOGO, suppléant)

### **Un médecin responsable d'un SAMU ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

- Monsieur le Professeur Xavier COMBES, Chef du SAMU, titulaire  
(Monsieur le Docteur Guy HENRION, suppléant)

### **Un représentant des transporteurs sanitaires :**

- Monsieur Emile ETHEVE, membre de l'Association Transport Sanitaire d'Urgence, titulaire  
(Monsieur Franck DEFAUD, membre de l'Association Transport Sanitaire d'Urgence, suppléant)

### **Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :**

- Représentant(e) en attente de désignation, titulaire  
(Suppléant (e), en attente de désignation)

### **Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :**

- Monsieur le Docteur Georges ONDE, SPH, titulaire  
(Madame le Docteur Lucienne KOSTYRKA, INPH, suppléante)

### **Quatre représentants des professions de santé libérales :**

- Monsieur Frédéric VASSAS, URPS médecins, titulaire  
(Monsieur Hervé GIN, suppléant)  
(Monsieur Geoffrey RAMBAUD, suppléant)
- Monsieur Sébastien LALLEMAND, URPS IDE, titulaire  
(Monsieur Didier GIRAUD-VINAT, URPS Biologiste, Suppléant)  
(Madame Sophie DURAND, URPS Sage-femme, Suppléante)

- Monsieur CADET Eric, URPS des pharmaciens, titulaire  
(Monsieur Gilles NARBONI, suppléant)  
(Madame Evelyne PLU, URPS IDE, suppléante)
- Madame Marie-Christine AUDRY, URPS des orthophonistes, titulaire  
(Monsieur Eric KAROUTCHI, suppléant)  
(Madame Jessica DONATE, URPS des orthophonistes, suppléante)

**Un représentant de l'ordre des médecins :**

- Monsieur le Docteur José GUISERIX, représentant du Conseil de l'ordre des médecins, titulaire  
(Madame le Docteur Anne-Marie de MONTERA, suppléante)

**Un représentant des internes en médecine :**

- Représentant(e) en attente de désignation, (Interne en médecine), titulaire  
(suppléant(e), en attente de désignation)

**H – Au titre de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux (deux membres) :**

**Deux membres :**

- Monsieur Jerry GAUVIN, AFL, titulaire  
(Monsieur Axel MAHO, BIOTOPE, suppléant)
- Monsieur Bertrand BAREIGTS, Directeur de l'EHPA - Résidence de la Miséricorde, titulaire  
(Madame Sandrine NOAH, Directrice Territoriale de la Croix Rouge Réunion, suppléante). »

Le reste sans changement

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n°359-2018 du 10 décembre 2018 portant modification de l'arrêté n°269-2014 du 19 novembre 2014 relatif à la composition de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence de Santé et de l'Autonomie de la Réunion est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 20 février 2019

Le directeur général adjoint

